

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2010002

Signataire : NL/ASL/HR

**OBJET :Convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et la SACEM relative au soutien financier pour la production de la création de Vincent Manac'h donnée dans le cadre des "Printemps Musical" 2010 et 2011.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention du 12 octobre 2009 passée avec Vincent Manac'h relative à sa résidence sur Aubervilliers ;

Vu le projet de convention de partenariat avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ;

Considérant que dans le cadre de la manifestation municipale « Printemps Musical », la Ville d'Aubervilliers commande la production d'une œuvre musicale originale à Vincent Manac'h, musicien ;

Considérant que la SACEM a pour vocation de dédier des fonds à des actions d'aides à la création et que le projet décrit ci-dessus participe de ces objectifs ;

Vu le budget communal ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à solliciter une subvention de 1 500 euros auprès de la SACEM pour payer la réalisation et la présentation de l'œuvre musicale qui sera présentée au public dans le cadre du projet susvisé ;

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec la SACEM relative au soutien financier à la production du concert de création de Vincent Manac'h, autorise le Maire à signer ce projet, tel figure en annexe de la présente délibération, et à percevoir la subvention afférente à ce projet qui sera inscrite au budget municipal 705 – 7478 – 33.

Pour le Maire

L'adjoint délégué